COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR & COTEAUX COMMINGES

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
SUR LA MODIFICATION DES MODALITES DE CONCERTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUi DES TERRES D'AURIGNAC ET DU SCOT DU PAYS COMMINGES PYRENEES EN VUE DE L'EXTENTION DE LA CARRIERE A ALAN

Par délibération n° 2022-87 du 14 avril 2022, la Présidente de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges a fixé les modalités de la mise à disposition du public sur la modification des modalités de concertation du public dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi des Terres d'Aurignac et du SCOT du Pays Comminges Pyrénées en vue de l'extension de la carrière à Alan.

La délibération n° 2021-240 du 16 décembre 2021 est abrogée.

A cet effet,

La durée prévue de la mise à disposition du public est fixée du 1er juillet 2022 jusqu'au début de l'enquête publique.

Le projet emportant mise en compatibilité du PLUi des Terres d'Aurignac et du Scot du Pays Comminges Pyrénées en vue de l'extension de la carrière à Alan, l'exposé des motifs, ainsi que les éventuels avis émis par les personnes publiques associées (PPA), seront consultables au siège de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges, à la mairie d'Alan, à la mairie d'Aurignac et au SCOT Pays Comminges Pyrénées à Saint-Gaudens aux jours et heures d'ouverture habituels ainsi que sur le site internet de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges.

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public, chacun pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur un registre établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public aux lieux où sont déposés les dossiers : mairie d'Alan, mairie d'Aurignac, SCOT Pays Comminges Pyrénées à Saint-Gaudens et à la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges à Saint-Gaudens
- Par voie dématérialisée, sur le site internet du registre numérique à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/mec-plui-terres-aurignac
- Par courriel à l'adresse suivante : mec-plui-terres-aurignac@mail.registre-numérique.fr

Les observations pourront également être adressées par écrit à Madame la Présidente de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges à l'adresse suivante : 4, rue de la république BP 70205 – 31800 Saint-Gaudens ou par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@la5c.fr pendant la durée de la mise à disposition du public.

Les personnes intéressées par les dossiers pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais ;

A l'issue de la mise à disposition du public, une délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges tirera le bilan de la concertation avant le début de l'enquête publique.

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC